

REUNION DU 28 JANVIER 2022

Nombre de conseillers en exercice : 11
Convocation du 24 janvier 2022

Présents : 6 Votants : 10
Affichage du 24 janvier 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 28 janvier, légalement convoqué par M. Patrick HENQUEL, Maire.

Etaients présents :

BALLÉ Bruno, GAINEL Cécile, GELLENONCOURT Adrien, HENQUEL Patrick, PARISSET Patricia, VALETTE-MUSILLI Christine

Absente :

BEAUCHET Cassandra

Excusés :

RIEBEL Anthony qui donne pouvoir à Adrien GELLENONCOURT, DE LIBERALI David qui donne pouvoir à Christine VALETTE-MUSILLI, BIEWER Franck qui donne pouvoir à Patrick HENQUEL, HIRTT Jordan qui donne pouvoir à Patrick HENQUEL.

Considérant que le quorum est atteint, la séance du Conseil Municipal est ouverte à 20h00.

Mme Christine VALETTE-MUSILLI est désignée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- **Travaux route de Romémont**
- **Demande de subvention**
- **Questions diverses**

TRAVAUX ROUTE DE ROMEMONT

Le Maire explique que c'est le moment opportun de pouvoir refaire la route communale de Romémont au vu de son état de dégradation.

Un dossier de subvention au titre de la voirie de la DETR doit être déposé début février car semblerait-il que la voirie ne fera plus partie de la DETR les années suivantes.

Après différentes réunions et contacts avec des entreprises, le Maire informe que les bas-côtés gauche et droite vont pouvoir être remis au niveau de la route puis quelques nids de poule vont être découpés sur quelques mètres carrés et refaits correctement. La portion la plus abimée de la route va être refaite sur une largeur totale de 4 mètres et sur une distance d'environ 375 mètres ce qui nous fera un total de 1500 mètres carré entièrement refait.

Le Maire présente les différents devis reçus des sociétés THIRIET sises REHAINVILLER, ETP sise LANEUVEVILLE DEVANT NANCY et SBTP sise de ENNERY.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De retenir la société THIRIET pour un montant de 48000,00.€ TTC,
- D'autoriser le Maire à solliciter des subventions pour ce projet.

DEMANDE DE SUBVENTION

Le Maire informe les conseillers que les subventions ne sont accordées qu'aux associations présentant l'existence d'un intérêt général.

REUNION DU 28 JANVIER 2022

Le Maire propose de verser une subvention d'un montant de 500 € à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers d'Haraucourt au titre de l'année 2021.

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de se prononcer sur ce sujet.

M. Adrien GELLENONCOURT ne participe pas au débat ni au vote compte tenu de son lien avec les pompiers.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- d'attribuer une subvention d'un montant de 500 € à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers d'Haraucourt.

Pour information en 2020, le montant était de 500 €.